

## **En proposant à la Knesset une loi visant à mettre fin aux activités de l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient) le gouvernement israélien condamne à une mort certaine des milliers de Palestiniens**

Après un an de guerre à outrance particulièrement dans la bande de Gaza, déclenchée à la suite des massacres commis en Israël par le Hamas le 7 octobre, la Knesset, le parlement israélien, vient de franchir un nouveau pas **en votant une loi visant à mettre fin aux activités de l'UNRWA.**

Début 2024, Israël avait déjà tenté de mettre en cause l'UNRWA. Cet office créé en 1949, est structuré sur tout le Proche-Orient : dans la bande de Gaza, mais aussi en Cisjordanie (Jérusalem est inclus), en Jordanie, en Syrie ou au Liban. L'UNRWA fournit aux 4,7 millions de Palestiniens recensés une aide humanitaire directe, mais aussi des travaux dans les domaines de l'éducation, la santé, les secours, l'infrastructure et l'amélioration des camps, les services d'assistance à la communauté, la microfinance et l'intervention d'urgence, notamment en période de conflit armé.

Au cours des 12 derniers mois l'armée israélienne a mené des attaques meurtrières contre les installations de l'UNRWA à Gaza. Au moins 220 membres de l'agence onusienne ont été tués (à la date du 13 septembre 2024) et plus de 140 de ses centres, dont de nombreuses écoles, ont été bombardés. Il s'agit du plus grand nombre de morts jamais subi par le personnel de l'ONU au cours d'une guerre. En juillet 2024, la moitié des bâtiments de l'organisme ont été détruits par les bombardements. Le 24 mars 2024, les autorités israéliennes avaient indiqué qu'elles n'autoriseraient plus le passage des convois humanitaires de l'UNRWA vers le nord de Gaza qui abrite encore environ 300 000 personnes, livrant la quasi-totalité des 2,4 millions d'habitants de la bande de Gaza à une possible famine selon l'ONU. Avec cette nouvelle loi, en interdisant, son territoire à l'UNRWA, en proscrivant tout contact entre les agents et entités de l'État israélien et l'UNRWA, c'est un peuple tout entier qu'Israël entend condamner à mort un peu plus sûrement, enfreignant toutes ses obligations au regard du droit international, violant y compris la Charte des Nations Unies. Récemment Israël a délibérément attaqué la force d'interposition de l'Onu au Liban (FINUL).

Nous avons accueilli avec satisfaction la décision de la France en avril 2024 de poursuivre son soutien y compris financier à l'Unrwa.

Mais la déclaration conjointe, le 27 octobre 2024, du Ministre des Affaires Etrangères français avec ceux du Canada, de l'Allemagne, de l'Australie, [...] du Japon, de la République de Corée et du Royaume-Uni « *exprimant une profonde inquiétude concernant le projet de loi qui vient d'être voté par la Knesset* » est totalement insuffisante au regard de la gravité d'une loi qui porte le risque d'entraîner vers la mort des milliers personnes et dont l'OMS (organisation mondiale de la santé) estime qu'elle est *"intolérable et aura des conséquences dévastatrices"*.

**Nous demandons donc à notre gouvernement et au chef de l'Etat d'agir sans délai et d'intervenir à tous les niveaux au plan international et dans ses relations avec l'Etat d'Israël pour qu'Israël revienne sur cette loi et que la continuité des activités de l'Unrwa soit assurée à la hauteur des besoins des populations.**

Face à l'obstination d'Israël dans son refus de ne pas respecter le droit international, le Mouvement de la Paix demande à la France d'agir pour :

- des sanctions contre le gouvernement israélien par l'interdiction d'exportation d'armes vers l'Etat d'Israël et la suspension de l'accord d'association UE-Israël
- la reconnaissance de l'Etat de Palestine par la France, conformément au vote de notre Parlement il y a dix ans,
- Un cessez-le-feu immédiat

Une vie humaine est pour nous tout aussi importante qu'elle soit palestinienne, israélienne, russe ou ukrainienne. Les sanctions économiques, politiques et diplomatiques qui frappent la Russie suite à son agression envers l'Ukraine doivent être également possibles dans les plus brefs délais contre Israël, Etat violant tout autant le droit international.

En tant que membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la France doit exiger la pleine application de la Charte des Nations unies et du droit international humanitaire.

Nous soutenons le respect de la Charte des Nations Unies partout et par tous les Etats membres des Nations Unies.

**Le Mouvement de la Paix,**  
Saint-Ouen-sur-Seine, le 30 octobre 2024